

Liste de matériel disponible au prêt Arts vivants & visuels



L'Agence culturelle départementale dispose d'un parc de matériel mobilisable gratuitement par les porteurs de projets culturels du territoire dans le domaines des arts vivants et visuels



*L'ACDDP est un établissement public local à caractère administratif régi notamment par les articles L 2221-1 à L 2221-10 , L 1412-2 à R 1412-3 et R 2221-1 à R 2221-62 du Code général des Collectivités Territoriales (CGPPP). Elle a pour objet de favoriser et de promouvoir la création, la production et la diffusion artistique dans tous les domaines et de contribuer au développement culturel des territoires. Afin de remplir les objectifs et les missions qui lui sont confiés, elle est amenée à mettre à disposition y compris par voie de location (selon leur nature juridique : domaine public ou domaine privé) divers matériels dans les conditions ci-après exposées.

Conditions générales de prêt

ARTICLE PREMIER • CHAMP D'APPLICATION

Le prêt de matériel s'adresse aux collectivités territoriales, aux établissements publics de coopération intercommunale, aux organismes publics divers et aux associations loi 1901 porteurs de projets culturels, structurant l'offre culturelle pour les habitants du département.

Ces projets doivent être organisés en dehors de la période estivale (Juillet-Août) et s'inscrire sur le territoire départemental dans les domaines des arts vivants et visuels. Tout autre usage est exclu.

ARTICLE 2 • CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

Le prêt de matériel s'effectue dans le cadre d'un partenariat.

Dans ce contexte et préalablement à toute demande, l'utilisateur procédera aux démarches administratives afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'organisation de sa manifestation. Il est strictement interdit de sous-louer le matériel et ses accessoires et de consentir ou laisser acquiescer quelconques droits sur celui-ci.

Il devra être mentionné sur tout support de communication relatif au projet la mention « Avec le soutien de l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord » ou logo.

ARTICLE 3 • DURÉE

Le prêt de matériel est effectué pour la durée indiquée sur l'avis de mise à disposition, de la date d'enlèvement et à la date de retour. A titre exceptionnel, une prolongation pourra être consentie sous réserve de la disponibilité.

ARTICLE 4 • RÉSERVATION

La liste du matériel proposé au prêt est consultable sur le site internet de l'Agence culturelle départementale :

www.culturedordogne.fr, rubrique :



Toute réservation de matériel se fait en ligne
via [la DEMANDE DE RESERVATION](#)

Un avis de mise à disposition est ensuite adressé à l'utilisateur. Celui-ci doit le compléter et le signer car il vaut agrément exprès et acceptation des présentes conditions par lui, qui déclare et reconnaît en avoir parfaite connaissance.

Il est effectif pour une durée de 15 jours. Au-delà de ce délai, en l'absence de retour signé le matériel ne sera plus réservé.

L'Agence culturelle départementale se réserve le droit de refuser toute sollicitation si le porteur de projet n'est pas à jour de ses facturations dues à la détérioration ou à la perte de matériel.

ARTICLE 5 • ANNULATION

L'annulation de la réservation, du fait de l'utilisateur, devra être signifiée par courrier et/ou mail 10 jours ouvrables avant la date prévue de l'enlèvement.

ARTICLE 6 • ENLEVEMENT ET RESTITUTION

La date et l'heure d'enlèvement et de restitution du matériel sont fixées par l'Agence culturelle départementale.

Lors de la prise en charge du matériel et à son retour, un état contradictoire sera établi entre les parties.

S'il s'avère que des remises en état sont nécessaires les frais incombent à l'utilisateur.

Lors de la prise en charge du matériel et à son retour, l'utilisateur devra prévoir le personnel nécessaire et qualifié.

Le transport devra s'effectuer dans des véhicules adaptés au poids et au volume des matériels et accessoires mis à disposition. Le matériel devra être transporté dans son conditionnement. L'Agence culturelle départementale se réserve le droit d'interdire la sortie du matériel et de ses accessoires si elle estime que les conditions de transport présentent un risque pour le matériel ou pour l'utilisateur.

Tout retard dans la restitution du matériel fera l'objet d'une pénalité d'un montant de 20 euros par jour de retard.

ARTICLE 7 • INSTALLATION ET MONTAGE

Dans le cadre d'un prêt de matériel, l'utilisateur s'engage :

- A Prendre à sa charge la manutention lors du chargement et du déchargement entre les véhicules et les lieux de l'enlèvement.
- Prendre à sa charge le transport du matériel sur place conformément à la réglementation en vigueur et les éventuels frais consécutifs au montage.
- Installer le matériel emprunté à l'emplacement désigné préalablement à l'Agence culturelle départementale.
- A confier l'utilisation du matériel à du personnel qualifié
- A ne pas apporter de modification ou de transformation au matériel prêté.
- A confier le montage des installations électriques à une entreprise ou à défaut à le placer sous la responsabilité d'un technicien ayant les qualifications requises.
- A installer le matériel conformément à la réglementation en vigueur.
- A fournir l'énergie adaptée au matériel emprunté.

Dans le cadre d'une livraison l'utilisateur s'engage à :

- Organiser la prise en charge des lieux de son événement et sécuriser afin que l'Agence culturelle départementale dispose d'un temps et des conditions pour procéder au déchargement du matériel.

Dans tous les cas le personnel fourni par l'utilisateur sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 8 • RESPONSABILITE ET ASSURANCE

L'utilisateur reconnaît avoir souscrit les assurances couvrant tous les risques de sinistres pouvant résulter de son activité et notamment :

- Une police de Responsabilité Civile Organisateur.
 - Une police d'assurance couvrant tous dommages subis par le matériel ou causés aux tiers par ledit matériel. Cette police d'assurance devra également couvrir le vol et assurer le remplacement du matériel à l'identique, valeur à neuf.
 - Toute police de responsabilité civile nécessaire aux activités de l'utilisateur.
- L'utilisateur s'engage à informer l'Agence culturelle départementale de tout dommage survenu au matériel.

ARTICLE 9 • RESILIATION

L'Agence culturelle départementale pourra mettre fin unilatéralement sans indemnité à la mise à disposition avant son terme pour :

- Des motifs tirés de l'intérêt général
- Un défaut d'exécution par l'utilisateur de l'une des clauses, charges et conditions ci-dessus définies.

Matériel scénique

valeur en Euros
de remplacement

STRUCTURES ALUMINIUM ET LEVAGE

structure triangulée 400 Stacco à goupille (longueur de 2m) (le m.linéaire)	212,00
structure carrée 290 mm Eurotruss FD34 (longueur 2 m /1,50m /1,00m) (le m.linéaire)	152,00
angle 4 directions eurotruss FD34	420,00
angle 5 directions eurotruss FD34	527,00
platine de sol FD34 / (diam:1,00m -99kg)	588,00
ped à treuil parapluie MT400 CMU: 80Kg / Ht 4,00m / embase 1,50m*1,50m	595,00
ped à treuil TE 04 / TE 03 CMU: 100kg / Ht 3,60m / embase 1,50m*1,50m	595,00
ped à treuil Work LW 265 CMU: 220Kg / Ht 6,50 m / embase 2,50 m*2,50m	1390,00

ACCESSOIRES LEVAGE

tête de ped ALT400 pour structure FD34	70,00
tête de ped ALT400 en T (6 projecteurs)	50,00
tête de ped TE04 pour structure FD34 - Stacco 400	65,00
tête de ped TE04 pour tube aluminium diam. 49,9mm	50,00
tête de pieds Works 265 pour structure FD34	58,00
tête de pieds Works 265 pour tube aluminium diam. 49,9mm	50,00
tubes aluminium L: 3m diam. 49,9mm (6 projecteurs)	46,00

PRATICABLES - SCÈNE

praticables d'intérieur 2,00m * 1,00m	275,00
ped fixe 20 cm / 30-40 /40-60 / 60-100	25/84/101

Les praticables s'utilisent uniquement en intérieur. Pour une autre utilisation, NOUS CONSULTER

attache/agraphe de ped	16,00
garde-corps pour praticables (le m linéaire)	101,00
escalier de 4 marches (la marche)	415,00
main courantes escalier 4 marches	220,00
module de scène extérieur (min 6 m ²) Ht max:0,90m CMU 290Kg/m ²	706,00

Utilisation : Restituer le matériel conditionné tel qu'il est fourni sous peine de le faire au retour.

Les lois, décrets et normes en vigueur doivent être respectés pour toute installation.

Les chargements, montages et démontages doivent être obligatoirement réalisés par du personnel compétent dûment habilité.

L'ensemble des structures scéniques s'installe sur un sol plat et stabilisé. Il est interdit de les surcharger.

Lors de votre commande, préciser :

le lieu du montage (extérieur ou intérieur), les accès de livraison, le nombre de places souhaitées, la nature du sol sur lequel sera monté le gradin et/ou la scène (asphalte, pelouse, pavés, plancher...), la planéité du sol. Fournir un plan à l'échelle du site avec positionnement des gradins et/ou la scène.

Structure aluminium et levage :

Le montage et l'installation des structures porteuses sont sous la responsabilité du monteur-installateur. Par conséquent, ce type de matériel doit obligatoirement être installé par un technicien compétent.

Les praticables s'utilisent exclusivement en intérieur : Il est interdit de clouer, visser ou peindre les plateaux.

Rideaux-tapis de danse - lumières

valeur en Euros
de remplacement

RIDEAUX - TAPIS DE DANSE (Usage intérieur uniquement)

pendrillons velours chopin M1 2,70m * 4,00m Ht	277,00
pendrillons velours chopin M1 1,30m * 4,00m Ht	138,00
pendrillons velours chopin M1 2,70m * 6,10m Ht	416,00
pendrillons velours chopin M1 1,30m * 6,10m Ht	208,00
pendrillons molleton M1 3,00 * 4,00m	300,00
frise velours chopin M1 9,70* 1,00m Ht	348,00
frise velours chopin M1 12,00m * 1,00m Ht	392,00
tapis de danse noir (9 m * 1,50 m (le rouleau)	270,00

PUPITRES MANUELS ET À MÉMOIRE

pupitre à mémoire Avab Presto 60 circuits DMX 512 / lampe de régie	640,00
pupitre à mémoire et manuel ADB Domino 24/48 circuits/ DMX 512 / lampe de régie	2 610,00
pupitre à mémoire et manuel ADB Maxim 12/24 circuits/ DMX 512 / lampe de régie	2 674,00

GRADATEURS

gradateur RVE 01 * 3kw / 16A / DMX 512	300,00
gradateur BOX 45 04 * 1kw / 16A	300,00
gradateur ADB 24 * 3kw / DMX 512	10 117,00
gradateur ADB 12 * 3Kw / DMX 512	5 200,00
gradateur RVE Stager 6*2KW/DMX 512 / cable alim P17-32A / Epanoui / monophasé à la demande	950,00

CÂBLES LUMIÈRE, ARMOIRES ÉLECTRIQUES, ALIMENTATION DE PUISSANCE

prolongateur / 16A / 3 * 2,5mm ² / 10m	55,00
multipaire 15m / 6 paires / 16A	470,00
doublettes / 16 A / 3 * 2,5mm ² / 1m	51,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 10mm ² / 20m sur touret / 32A max	180,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 16mm ² / 40m sur touret / 63A max	374,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 16mm ² / 100m sur touret / 63A max	778,00
câble d'alimentation épanoui / 5 * 25mm ² / 40m sur touret / 125A max	581,00
câble alimentation P 17- 32A épanoui 10 m	130,00
câble alimentation P 17- 63A épanoui 10 m	135,00
câble alimentation P 17- 125A épanoui 10 m	290,00
prolongateur / tétrapolaire P17- 32A / 10m	140,00
prolongateur / tétrapolaire P17- 63A / 10m	170,00
prolongateur / tétrapolaire P17 - 125A / 10m	455,00
armoire 3 * 125A 30mA sorties sur P17: (1 * 125A + 2 * 63A + 6 PC * 16A) + alimentation	3 280,00
armoire 3 * 63A 30mA sorties sur P17: (1 * 63A + 2 * 32A + 6 PC * 16A) + alimentation	1 050,00
armoire 32A 30mA sorties recopie P17 32A + 12PC 16 mono. standard	760,00

CÂBLES DMX 512

câble télécommande DMX 512 - 5 broches de 1 m	40,00
câble télécommande DMX 512 - 5 broches de 5 m	48,00
câble télécommande DMX 512 - 5 broches de 10 m	56,00
câble Powercon alim + DMX 512 (5 pts) de 5 m	50,00
câble Powercon alim + DMX 512 (5 pts) de 2,5 m	50,00
câble Powercon alim PC 16A standard + DMX 512 (5pts) de 20 m	50,00
câble Powercon alim PC 16A standard + DMX 512 (5pts) de 15 m	50,00
câble Powercon alim PC 16A standard + DMX 512 (5pts) de 10 m	50,00
touret DMX 512 - 30 m	95,00
touret DMX 512 - 50 m	135,00

PROJECTEURS DE THÉÂTRE

projecteur de théâtre PC 2000w ADB	540,00
projecteur de théâtre 1000w Strand lentille martelée	250,00
projecteur de théâtre 650w ADB lentille martelée	260,00
projecteur oxo multipars 575w lentille interchangeable (CP62 / CP61 / CP60)	118,00
projecteur asservi Martin Mac Aura	950,00
par 64 1000w	50,00
barres de 6 PARS 64 courts	308,00
par 36 (F1) 30w/6v	18,00
par led Martin Rush 2	950,00
par 30 led 11W	17,00
cycliode asymétrique 1000w SELECON	325,00
quartz 500w	35,00
découpe courte 800w ADB 22° / 50° warp	815,00
découpe courte 1000w ADB 15° / 42° DW 104	820,00
découpe courte 1000w ADB 15° / 38° DW 105	820,00
découpe courte 2000w Juliat 714s	1 200,00
découpe ETC 575w 25°/50°	402,00
blinder led 100w IPX4	110,00
mini brute (2 * 110v/650w) faisceau large (FL 1300)	110,00
rampe T10 (10 dichroïques 75w/24v)	155,00
rampe fluorescent SOLO PRO MK2 DMX 512 (tube lumière du jour ou lumière noire)	510,00

PROJECTEURS ÉCLAIRAGE DÉCORATION

guirlandes lumineuses 25 m - lampes non fournies	146,00
--	--------

Rideaux-tapis de danse - lumières

Utilisation : Restituer le matériel conditionné comme on vous le livre sous peine de le faire au retour.

Les lois, décrets et normes en vigueur doivent être respectés pour toute installation.

Les chargements, montages et démontages doivent être obligatoirement réalisés par du personnel compétent dûment habilité.

Toute installation électrique provisoire devra être réalisée par un technicien compétent et dûment habilité. Elle devra être contrôlée par un organisme agréé.

Toute installation doit impérativement comporter une protection générale par différentiel en amont du montage.
Tous nos projecteurs sont livrés avec crochet, élingue de sécurité et porte filtre.

Les sections de câbles de puissance sont données en fonction d'une puissance précisée en Ampères, au-delà de ces distances nous consulter.

Sur les armoires, toutes les connectiques entrées et sorties sont au format P17 Legrand.

Tester toujours votre installation : en tétraphasé, le neutre a son importance, avant de mettre sous tension mesurer avec un voltmètre les tensions, à savoir : 380V entre phase, 220V entre phase et neutre ainsi qu'entre phase et terre.

Les poursuites, les lumières noires, ne se graduent pas. Brancher ces sources en direct sur le secteur et non pas sur les gradateurs.

Lors de votre commande préciser :

La longueur du câble d'alimentation des gradateurs (secteur-gradateur).

La longueur du câble de télécommande (pupitre-gradateur).

Rideaux - Tapis de danse :

Les rideaux s'utilisent **exclusivement en intérieur**. Il est interdit de les coudre et d'utiliser des adhésifs sur les rideaux, utiliser des pinces spéciales. Les tapis de danse sont fragiles, utiliser de l'adhésif spécial «tapis de danse». N'oublier pas de les nettoyer avant de les rouler.



Machines effets accessoires

valeur en Euros
de remplacement

ACCESSOIRES PROJECTEURS

porte gobo ADB DW	18,00
iris ADB DW	125,00
iris/ porte gobo ADB warp	186,00

PROJECTEURS DE POURSUITE

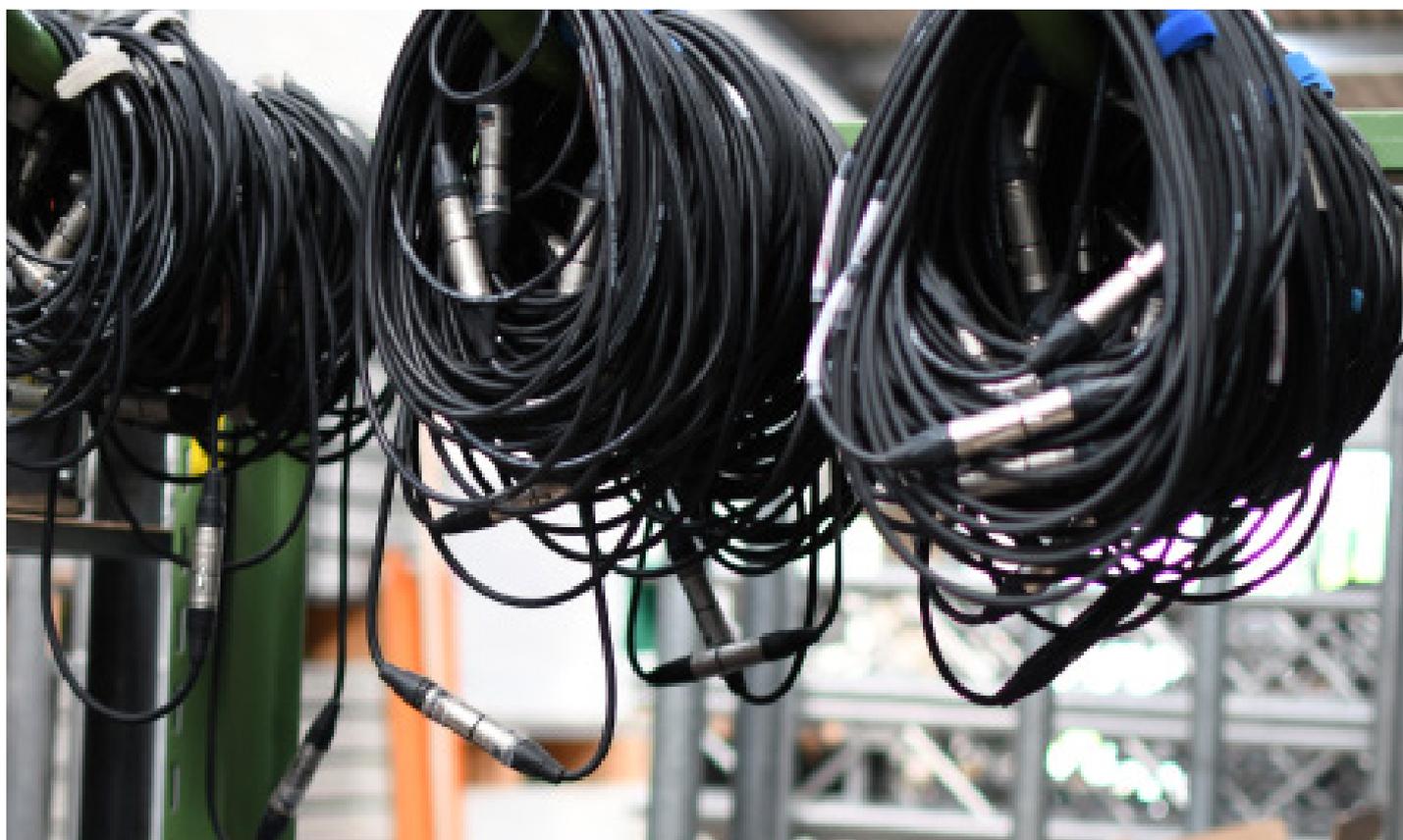
poursuite 400w Scénélux + pied + fly	2 500,00
poursuite HMI 575w Scénélux + pied + fly	3 500,00

MACHINES ET EFFETS

stroboscope 1500w DTS DMX 512	354,00
machine à fumée smotec 1000 Contest DMX 512	393,00
machine à fumée magnum Pro 2000 martin DMX 512	491,00

PIEDS ET ACCESSOIRES

pied parapluie Crémer CMU : 30kg / Ht : 2,50m	25,00
pied parapluie Manfrotto CMU : 10kg / Ht : 3,50m	102,00
pied parapluie Cinéma CMU : 30kg / Ht : 3,50m	95,00
pied parapluie SO4 acier CMU : 60kg / Ht : 2,50m /3,50m	184,00
rallonge pied SO4	42,00
barre de couplages 2 L : 1m	30,00
barre de couplages 4 L : 1,5m	35,00
platine de sol pour projecteur 300 * 300	30,00



Sonorisation accessoires

valeur en Euros
de remplacement

TABLES DE MIXAGE

console Midas M32R 16/8	2 400,00
console Midas PRO1	4950,00
console Mackie Pro FX12V3	495,00
console Yamaha MG//FX 16/4/2	700,00
console Yamaha MG//FX 12/2/2	585,00

AMPLIFICATEURS

amplificateur stéréo Martin MA 1400 2 * 400 w sous 8 ohms	1 650,00
amplificateur Crest x2 + Filtre Martin	3050,00

SYSTÈME DE DIFFUSION

enceinte Martin F8 150W / 93dB/1w/1m/ 8ohms (l'unité)	660,00
enceinte Martin F12 300W / 97dB/1w/1m/ 8ohms (l'unité)	1 170,00
enceinte Martin Sub basse S15 / amplificateur / filtre Martin Audio F12 // S15 (l'unité)	3 947,00
Système actif (2.1) HK nano 302	500,00

LECTEUR

platine stéréo Tascam CD 01 pro auto-cue et auto-pause	1 236,00
--	----------

MICROS

micro UHF Shure SLX - SM 58 micro mains (piles non fournies)	1 700,00
micro dynamique : SM 57 - SM 58 - Béta 52- Bayer M 88	155,00
micro statique : AKG C 535 - AKG C 451 - SM 81 - Béta 91	390,00

+ de micros, nous consulter

BOITE DE DIRECT

boîte de direct (DI)	160,00
----------------------------	--------

CÂBLES AUDIO

prolongateur HP speakon 20 m / 15 m / 10 m / 5 m / 1 m	31,51
adaptateur speakon	4,55
prolongateur micro XLR - 10 m / 5 m / 2,5 m	28,00
multipaire 8 paires XLR - 25 m	318,00
multipaire 16 entrées 4 sorties XLR - 30 m	850,00
multipaire 20 paires XLR (éclaté et patch)	1 000,00
multipaire 20 paires XLR Hartin 50m	850,00
autres cables multipaires (Nous consulter)	de 70,00 à 700,00

ACCESSOIRES

perchette micro	47,00
ped de sol perchette	65,00
ped enceinte	245,00
pupitre d'orchestre + éclairage	70,00

Sonorisation

Utilisation : **Restituer** le matériel conditionné **comme on vous le livre** sous peine de le faire au retour.

Les lois, décrets et normes en vigueur doivent être respectés pour toute installation.

Les chargements, montages et démontages **doivent être obligatoirement réalisés par du personnel compétent dûment habilité.**

Le matériel de sonorisation proposé, répond exclusivement à une utilisation de type conférence ou diffusion dans le cadre d'un spectacle de nature théâtrale.

Pour une autre utilisation, nous consulter.

Toute installation électrique provisoire devra être réalisée par un **technicien compétent et dûment habilité**. Elle devra être contrôlée par un organisme agréé.

Le technicien utilisateur devra **impérativement** se présenter pour le retrait et la restitution du matériel.

La mise en service et l'extinction d'un système de sonorisation suit un processus très précis.



Arts visuels

valeur en Euros
de remplacement

EXPOSITION

atrium (espace d'exposition) nous consulter	29 500,00
socle oeuvre (Différent format) nous consulter.....	
grille d'exposition (caddie) 1,20 x 2 m	105,00
grille d'exposition (caddie) 0.72 x 2 m	70,00
grille d'exposition (caddie) 0.25 x 2 m	45,00



Systeme vidéoprojection

valeur en Euros
de remplacement

VIDÉOPROJECTEURS

christie LWU501 5000 ml à focale interchangeable	3650,00
optique fixe court (1.0 - 1), zoom moyen (1,5 - 3,0 : 1), zoom court (1,5 - 2,1 : 1)	400,00
optoma laser 4200lm (focale fixe 0,5 :1)	1200,00
optoma laser 5500lm (focale zoom 1,24-2,24 :1)	1300,00

FIXATIONS VIDÉOPROJECTEURS

fixation vidéoprojecteur universel avec crochet	40,00
fixation vidéoprojecteur plafonnier (rotule)	40,00
fixation vidéoprojecteur (potence) de 0,50 à 1m	40,00
fixation vidéoprojecteur (potence) de 0,20 à 0,30m	40,00
tablette VP pour pied diamètre 35mm	40,00

ECRANS VIDÉOPROJECTION / VIDÉO

écran valise 16/9 Taille image 4,98 X 2,84 m (projection et rétroprojection)	2568,00
écran valise 16/9 Taille image 3,66 X 2,06 m	1000,00
écran valise 4/3 Taille image 3 X 2m	1500,00
écran « carter 4/3 Taille image 1,80 X 1,80 m	300,00
écran JVC HD 23,6 pouce	150,00

TRANSPORT SIGNAL VIDÉO

câble HDMI : 30 cm, 3m, 4m	de 10 à 20,00
Câble VGA : 1,80m, 5m, 10m, 25m, 50m	de 10 à 20,00
émetteur / Récepteur HDMI	350,00
cable RJ45 : de 23m à 45m	de 90 à 180,00

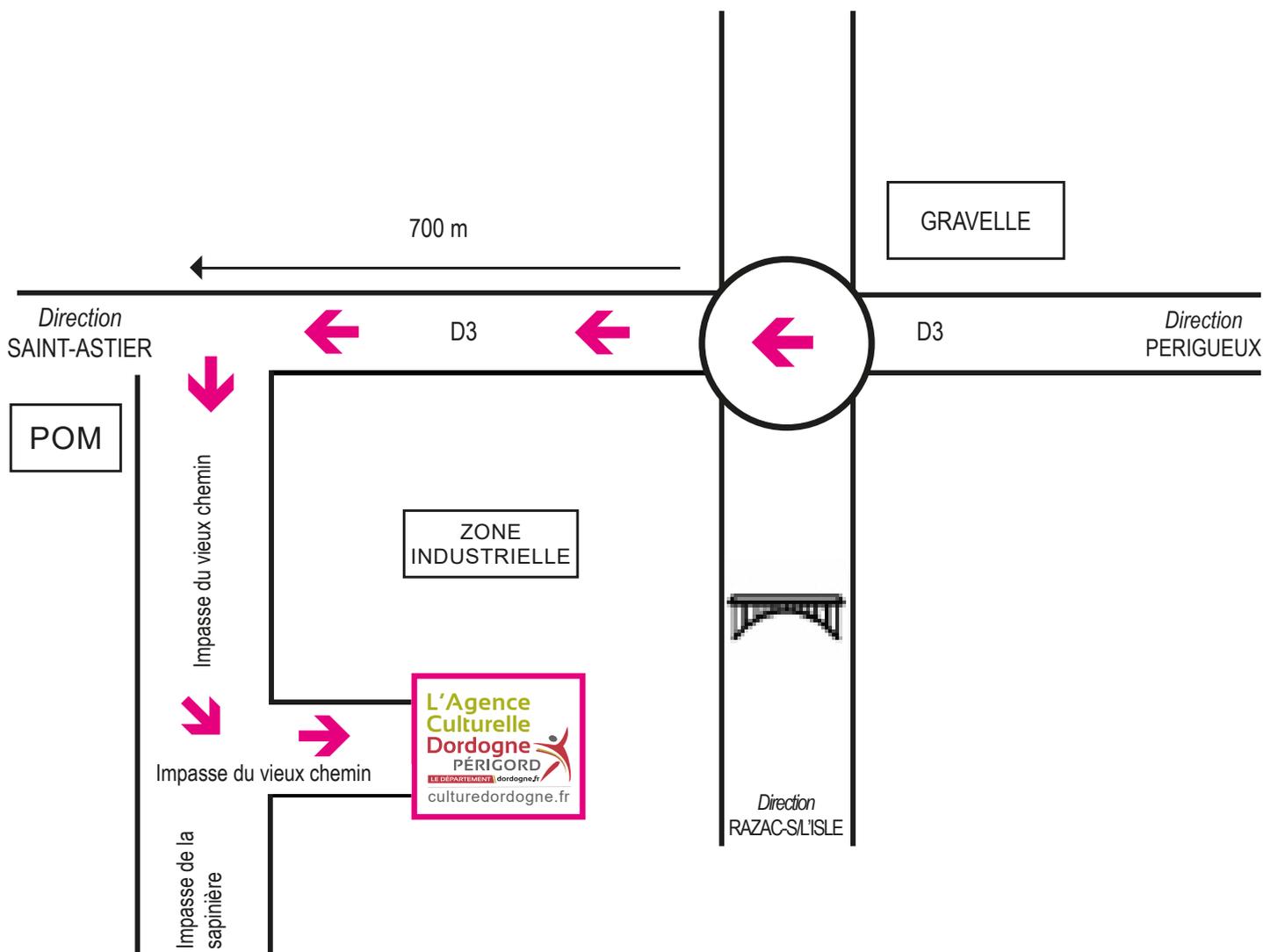
DIVERS

fond noir Catadioptré 4 X 3m (sur potence)	150,00
projecteur diapositive Kodak	150,00

Plan d'accès

Parc de matériel

Zone industrielle de Gravelle
12, Impasse du vieux chemin
24430 Annesse-et-Beaulieu
Tel. 05 53 05 58 21
materiel@culturedordogne.fr





Parc de matériel

Zone industrielle de Gravelle
12, Impasse du vieux chemin
24430 Annesse-et-Beaulieu

Tel. 05 53 05 58 21

materiel@culturedordogne.fr

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord Service technique

Espace culturel François Mitterrand
2, place Hoche
24000 Périgueux

Tel. 05 53 06 40 00

www.culturedordogne.fr